

Belgium-Brussels: Repair and maintenance services of measuring apparatus

OJ S 153/2017 11/08/2017

Contract notice

Supplies

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Service public régional de Bruxelles, Bruxelles Mobilité, direction gestion et entretien des voiries

Postal address: Rue du Progrès 80/1

Town: Bruxelles

NUTS code: BE10 Région de Bruxelles-Capitale/ Brussels Hoofdstedelijk Gewest

Postal code: 1035

Country: Belgium

Contact person: Ir. V. Lerate, directrice FF

E-mail: vlerate@sprb.brussels

Telephone: +32 22041967

Fax: +32 22041503

Internet address(es):

Main address: www.bruxellesmobilite.be

Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=282240>

I.3. Communication

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=282240>

Additional information can be obtained from another address:

Official name: Service public régional de Bruxelles, Bruxelles Mobilité, direction gestion et entretien des voiries

Postal address: Rue du Progrès 80/1

Town: Bruxelles

NUTS code: BE10 Région de Bruxelles-Capitale/ Brussels Hoofdstedelijk Gewest

Postal code: 1035

Country: Belgium

Contact person: ir T. Kabuya

E-mail: tkabuya@sprb.brussels

Telephone: +32 22041949

Fax: +32 22041503

Internet address(es):

Main address: www.bruxellesmobilite.be

Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=282240>

Tenders or requests to participate must be submitted to the following address:

Official name: Service public régional de Bruxelles, Bruxelles Mobilité, direction appui administratif

Postal address: Rue du Progrès 80/1

Town: Bruxelles

Postal code: 1035

Country: Belgium

Contact person: ir. R. Van Ophem, Directeur

Telephone: +32 22041697

E-mail: rvanophem@sprb.brussels

Fax: +32 22042636

NUTS code: BE10 Région de Bruxelles-Capitale/ Brussels Hoofdstedelijk Gewest

Internet address(es):

Main address: www.bruxellesmobilite.be

Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=282240>

I.4. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.5. Main activity

Other activity: Mobilité et Travaux publics

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

BMB/DGE-DBO/2016.0967 Fourniture, pose et mise en service d'équipements de mesure NOx-CO dans les tunnels de la Région de Bruxelles Capitale.

Reference number: DAA-BMB/DGE-DBO/2016.0967 -F02_0

II.1.2. Main CPV code

50411000 Repair and maintenance services of measuring apparatus

II.1.3. Type of contract

Supplies

II.1.4. Short description

Le présent marché vise à équiper 5 tunnels tunnels de la Région de Bruxelles-Capitale de deux systèmes d'analyse de NOx et CO. Ces systèmes doivent essentiellement permettre de vérifier que les taux de NOx et de CO, dans les tunnels, ne dépassent pas les valeurs limites prescrites par l'arrêté du 22.12.1994. En cas de dépassement, les mesures préventives doivent être prises dans le cadre des procédures d'alerte. Les 5 tunnels concernés sont les suivants, le tunnel Léopold II, le tunnel Belliard, tunnel Porte de Hal, le tunnel Reyers-Centre et le tunnel Montgomery.

L'arrêté du 22.12.1994 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la qualité de l'air dans les tunnels routiers fixe les valeurs limites des concentrations de substances polluantes de l'air dans les tunnels pour des durées d'exposition comprises entre vingt minutes et une heure. La circulaire d'application de cet arrêté du 9.1.1997 indique les tunnels à prendre en considération.

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.2. Additional CPV code(s)

90711300 Environmental indicators analysis other than for construction, 90711500 Environmental monitoring other than for construction, 90714000 Environmental auditing, 50413000 Repair and maintenance services of checking apparatus

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE10 Région de Bruxelles-Capitale/ Brussels Hoofdstedelijk Gewest
Main site or place of performance: Région de Bruxelles-Capitale.

II.2.4. Description of the procurement

Le présent marché vise à équiper 5 tunnels tunnels de la Région de Bruxelles-Capitale de deux systèmes d'analyse de NOx et CO. Ces systèmes doivent essentiellement permettre de vérifier que les taux de NOx et de CO, dans les tunnels, ne dépassent pas les valeurs limites prescrites par l'arrêté du 22.12.1994. En cas de dépassement, les mesures préventives doivent être prises dans le cadre des procédures d'alerte. Les 5 tunnels concernés sont les suivants, le tunnel Leopold II, le tunnel Belliard, tunnel Porte de Hal, le tunnel Reyers-Centre et le tunnel Montgomery.

L'arrêté du 22.12.1994 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la qualité de l'air dans les tunnels routiers fixe les valeurs limites des concentrations de substances polluantes de l'air dans les tunnels pour des durées d'exposition comprises entre vingt minutes et une heure. La circulaire d'application de cet arrêté du 9.1.1997 indique les tunnels à prendre en considération.

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 48

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

1. Le pouvoir adjudicateur recueillera lui-même, via la consultation par voie électronique des banques de données fédérales identifiées comme sources authentiques (application informatique fédérale « DIGIFLOW »), les renseignements ou documents suivants:

Pour les soumissionnaires employant du personnel assujetti à la sécurité sociale belge: les renseignements ou documents relatifs à l'attestation de paiement des cotisations de sécurité sociale.

— Pour les soumissionnaires belges:

— le certificat de non-faillite,

— l'attestation dont il résulte que le soumissionnaire est en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes.

2. Le soumissionnaire n'est pas dispensé de produire les renseignements et document exigés, même s'il les a déjà fournis au cours d'une autre procédure organisée par le même pouvoir adjudicateur.

Art. 61 à 66 — Droit d'accès

Déclaration implicite sur l'honneur

Par le simple fait d'introduire son offre, le soumissionnaire déclare ne pas se trouver dans l'un des cas d'exclusion visés à l'article 61, §§ 1er et 2 de l'A.R. du 15.7.2011.

En ce qui concerne la condition d'accès visée à l'article 61, § 2, 5° de l'A.R. du 15.7.2011, le soumissionnaire qui emploie du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne que la Belgique et qui n'est pas visé à l'article 62, § 1er de l'A.R. du 15.7.2011, doit y satisfaire en fournissant une attestation émanant de l'autorité compétente étrangère prouvant qu'il est en règle en matière d'obligations sociales au sens de l'article 62, § 2 de l'Arrêté royal du 15.7. 2011.

En ce qui concerne la condition d'accès visée à l'article 61, § 2, 6° de l'A.R. du 15.7.2011, le soumissionnaire non belge, doit y satisfaire en fournissant une attestation émanant de l'autorité compétente étrangère prouvant qu'il est en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon les dispositions légales du pays où il est établi.

Le pouvoir adjudicateur vérifiera l'exactitude de la déclaration sur l'honneur implicite dans le chef du soumissionnaire dont l'offre est la mieux classée. A cette fin, et dans le cas où le pouvoir adjudicateur n'aura pas pu obtenir les informations utiles par voie électronique (application informatique fédérale «DIGIFLOW»), il demandera au soumissionnaire concerné de lui fournir aussi rapidement que possible et dans le délai qu'il détermine, les renseignements ou documents permettant de vérifier sa situation personnelle.

Si, après vérification de la situation du soumissionnaire initialement retenu, le pouvoir adjudicateur constate que la déclaration sur l'honneur implicite ne correspond pas ou ne correspond plus à la situation personnelle de ce soumissionnaire, ce dernier est exclu.

Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur établira un nouveau classement en tenant compte de l'offre classée immédiatement après celle du soumissionnaire exclu et vérifiera la situation personnelle du soumissionnaire dont l'offre sera ainsi nouvellement classée première, et ainsi de suite, si nécessaire.

Pour les offres introduites par des groupements sans personnalité juridique, chaque participant doit prouver individuellement qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés à l'article 61, §§ 1er et 2 de l'A.R. du 15.7.2011. L'exclusion d'un des participants rend l'offre du groupement sans personnalité juridique nulle.

III.1.2. Economic and financial standing

Selection criteria as stated in the procurement documents

III.1.3.

Technical and professional ability

Selection criteria as stated in the procurement documents

III.2. Conditions related to the contract

III.2.3. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.1. Previous publication concerning this procedure

Notice number in the OJ S: [2017/S 124-253174](#)

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 14/09/2017 Local time: 11:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French, Dutch

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Tender must be valid until: 02/04/2018

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 14/09/2017 Local time: 11:00

Place:

5ème étage, salle 5.351 à 1035

Bruxelles, Immeuble CCN., Rue du Progrès 80 service public régional de Bruxelles, Bruxelles Mobilité,

Direction appui administratif.

Information about authorised persons and opening procedure: Séance publique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

1. Visite obligatoire

L'attention des soumissionnaires est également attirée sur le fait qu'ils sont tenus, avant de rédiger leur offre, de visiter les installations où les prestations doivent être effectuées, à savoir les tunnels gérés par la Région de Bruxelles-Capitale et d'une longueur supérieure à 300 mètres comme spécifié dans l'arrêté du 22.12.1994 relatif à la qualité de l'air dans les tunnels routiers, les locaux de Mobiris de Bruxelles Mobilité (BM) et de l'IBGE.

L'unique visite des lieux est prévue le 24.8.2017, l'heure et l'endroit seront communiqués par mail.

Pour des raisons pratiques et organisationnelles le nombre de personnes par soumissionnaire est limité à deux.

Il est demandé aux soumissionnaires de confirmer leur présence en envoyant un e-mail à l'adresse amugisha@sprb.brussels et de communiquer les noms et la fonction des personnes qui les représenteront à la visite.

Lors de cette visite, une attestation de participation sera délivrée qui devra être jointe à leur offre. Cette attestation doit obligatoirement être jointe à l'offre sous peine de nullité de celle-ci (irrégularité substantielle).

2. Erratum

Cet avis concerne un avis rectificatif. Le cahier des charges a été modifié:

- p 2 le numéro de téléphone de la personne de contact
- p 3 les modalités de la visite obligatoire
- p 28 la formule du critère d'attribution n°2.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'Etat
Postal address: Rue de la Science 33
Town: Bruxelles
Postal code: 1040
Country: Belgium

VI.4.2. Body responsible for mediation procedures

Official name: Conseil d'Etat + Tribunaux civils
Postal address: rue de la Science 33
Town: Bruxelles
Postal code: 1040
Country: Belgium

VI.4.3. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures:

Tout recours en suspension d'extrême urgence ou annulation dirigé contre la décision d'attribution (ou de non attribution) doit être introduit devant le Conseil d'Etat.

Dans les 15 jours de la notification de la décision motivée pour le recours en suspension d'extrême urgence.

Dans les 60 jours de la notification de la décision motivée pour le recours en annulation.

Pour davantage de détails sur les recours, voyez la loi du 17.6.2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services.

VI.4.4. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Conseil d'Etat + Tribunaux civils
Postal address: Rue de la Science 33
Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

VI.5. Date of dispatch of this notice

09/08/2017